

tenue sous la présidence de Madame MEUNIER-GARNER, assisté(e)
de Madame LESTARQUIT et Madame CAMORALI, Conseillères
En présence de Monsieur LEYMARIE, Rapporteur public
Madame ROSSETTI, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2203909	RAPPORTEURE: Madame Jennifer CAMORALI
Titre de l'affaire	Requête en annulation de l'arrêté de permis de construire autorisant des démolitions N°PC 03116521Z0082 accordé le 31 janvier 2022 par le maire d'Eaunes à la SARL MARCINIAK INVEST pour son projet de construction de 15 logemenst collectifs sur un terrain situé 4, impasse de la Colombette, ensemble la décision de rejet du recours gracieux formé par M.X, en date du 2 juin 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	NAJJARIAN-DUPEY AVOCATS & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	COMMUNE D'EAUNES SARL MARCINIAK INVEST	SCP COURRECH & ASSOCIES URBI & ORBI AVOCATS (Cour)
02)	DOSSIER N° 2204525	RAPPORTEURE: Madame Jennifer CAMORALI
Titre de l'affaire	REQUETE INDEMNITAIRE tendant à l'annulation de la décision implicite de refus opposée le 3 juillet 2022 et à la condamnation de la commune de Toulouse à verser à M. X, agent de la police municipale, la somme de 35 000 euros (avec intérêts de droit et capitalisation des intérêts) en réparation de l'ensemble des préjudicas causés par des actes de harcèlement.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LAFFOURCADE-MOKKADEM Léa (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE TOULOUSE	GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES AVOCATS

11 heures 00

03)

DOSSIER N° 2206275

RAPPORTEURE: Madame Jennifer CAMORALI

Titre de l'affaire Demande d'annulation de la décision implicite de rejet du maire de Noé du 28 septembre 2022 portant refus de délivrance du certificat de permis de construire tacite.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur X

Défendeur

COMMUNE DE NOE

Représentants des parties

URBI & ORBI AVOCATS (Cour)

Maître FAURE-TRONCHE Véronique (Cour)

Arrêté le 09/09/2025